Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL02_18122025-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 18 DECEMBRE 2025

L'An Deux Mil Vingt Cinq, le jeudi 18 Décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 12 décembre 2025 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Madame Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE POSTAL DE PROXIMITE
02	

ÉLUS	26
PRÉSENTS MAXI	19
MANDANTS	4
ABSENTS	3
APTES A VOTER	23

CONVOCATION	12-12-2025
RÉUNION	18-12-2025
AFFICHAGE	19-12-2025
TRANSMISSION	24-12-2025

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	**Maire**	X			
	MONNIER Philippe	**1er Adjoint**			X	Gabriel RAULT
	BERTIN Josyane	**2è Adjointe**	X			
	RAULT Gabriel	**3è Adjoint**	X			
	ALLAIN Marie-Paule	**4è Adjointe**	X			
	POUGET Léo	**5è Adjoint**			X	Henri LABBE
	HERNOT Bruno	**6è Adjoint**		X		
	L'HARIDON Michelle	**7è Adjointe**	X			
	HUET Jean-Marie	**CMD1**	X			
	CHARLOT Karine	**Conseillère**	X			
	CORMIER Anne-Séverine	**Conseillère**		X		
	DONNARD Roxane	**Conseillère**	X			
	DURAND Philippe	**CMD2**	X			
	GUINARD Brigitte	**Conseillère**	X			
	LANCESSEUR Christian	**CMD3**	X			
	LESNARD Pierre	**CMD4**	X			
	MANIS Cécile	**Conseillère**	X			
	ROUXEL Benoit	**CMD5**		X		
	MANIS Jean-Paul	**Conseiller**	X			
	LEMEE Ginette	**Conseillère**	X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	**Conseiller**	X			
	CHALVET Maryvonne	**Conseillère**			X	Sylvain RENAUT
	DETREZ Nicole	**Conseillère**	X			
	RENAUT Sylvain	**Conseiller**	X			
	LOLIVE Jean-Paul	**Conseiller**			X	Bruno LE BRICON
	LE BRICON Bruno	**Conseiller**	X			
A	**DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS**		**19**	03	04	

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL02_18122025-DE

2 –MOTION DE SOUTIEN AU SERVICE POSTAL DE PROXIMITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la création d'une plateforme courrier à Lamballe-Armor et de la délocalisation des services postaux de proximité vers cette nouvelle plateforme courrier.

VISAS REGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

Vu la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications,

Vu les informations portées à la connaissance de la commune concernant le projet de réorganisation du service de distribution du courrier et de la délocalisation des facteurs vers la nouvelle plateforme courrier qui sera située à Lamballe-Armor,

Considérant que le service postal constitue un service public de proximité essentiel à la vie quotidienne des habitants et à la cohésion du territoire communal,

Considérant que la présence des facteurs contribue au lien social, à la sécurité et au maintien de relations humaines précieuses, notamment auprès des personnes les plus fragiles,

Considérant que toute réorganisation importante des services postaux doit veiller à préserver la qualité du service rendu et la proximité avec les usagers,

Considérant que le maintien d'un ancrage local des services contribue également à la vitalité économique et sociale du territoire,

Considérant que, depuis 2020, la Poste a progressivement réduit les horaires d'ouverture au public,

Considérant le désengagement progressif de la société La Poste de son obligation d'assurer sa mission de service d'intérêt économique général (SIEG),

Considérant l'intérêt d'un maintien d'un service postal de proximité notamment en raison de la moyenne d'âge des habitants de la Commune,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212200547-20251218-DEL02_18122025-DE

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

DE DEMANDER à La Poste, dans le cadre de ses projets de réorganisation, de tenir compte des spécificités locales et de l'importance d'un service de distribution ancré dans la commune.

DE SOUTENIR les personnels dans leur mission quotidienne au service des habitants et souligner la qualité de leur travail.

DE DEMANDER à la Direction de La Poste de poursuivre le dialogue avec les élus locaux afin de rechercher les solutions les plus adaptées, conciliant efficacité du service et proximité territoriale.

DE TRANSMETTRE LES PRESENTS VŒUX :

- à la Direction Départementale de La Poste,

- à Monsieur le Préfet des Côtes-d'Armor,

- à Mesdames et Messieurs les Sénateurs des Côtes-d'Armor,

- à Mesdames et Messieurs les Députés des Côtes-d'Armor,

- à Monsieur le Président de l'AMF des Côtes-d'Armor,

- à Mesdames et Messieurs les Maires des Communes concernées.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 22
- Votes défavorables 00
- Abstentions 01 (Bruno Le Bricon)

Erquy, le 18 décembre 2025

La secrétaire de séance

Marie-Paule ALLAIN

Le Maire,

Henri LABBE

MAIRIE D'ERQUY
COTES D'ARMOR